



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 2 juin 2020]

Date de la convocation
27 mai 2020
Date d'affichage
3 juin 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 31
Présents : 21
Procurations : 4
Votants : 25

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Paul-François COLLIN, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Françoise BONELLO, Michèle RIEUX

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Marie-Christine BOUTONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Thomas DOMENECH

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

N° 052/ 2020

OBJET DE DELIBERATION : Rénovation de l'Abbatiale Saint Michel : révision de l'autorisation de programme

Par délibération du 24 mars 2016, une autorisation de programme pour les travaux de rénovation de l'Abbatiale Saint Michel a été créée avec les crédits de paiements associés.

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser l'autorisation de programme et de modifier les crédits de paiement de la manière suivante :

N° ou intitulé de l'AP	N° opération	Montant des AP		Montants des CP	
		Montant AP initial	Montant de l'AP révisée	Crédits de paiements antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/19)	Crédits de paiements 2020
Abbatiale Saint Michel : Travaux Etudes restauration intérieure	943	2 410 000,00	2 973 121,99	1 922 441,63	900 680,36 150 000,00

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision de l'autorisation de programme et la modification des crédits de paiement telles que présentées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 3 juin 2020

Le Maire
Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200603-052-2020-DE
Date de télétransmission : 03/06/2020
Date de réception préfecture : 03/06/2020